

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

la délégation Occitanie-Ouest s'engage

Identifier les personnes-ressources dans l'accueil et l'écoute

Le plan d'action 2021 – 2023 du CNRS pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévoit en son axe 4 des dispositions relatives à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations. Dans ce cadre, **un dispositif national d'écoute et d'accompagnement des victimes** est mis en place.

Dans le sillage de ce dispositif, lorsqu'un·e agent·e est confronté·e à une situation de violences sexistes et sexuelles au travail, en qualité de victime et/ou de témoin, quelques personnes-ressources peuvent être contactées en proximité.

Pour signaler des faits et/ou solliciter une écoute **au niveau régional**, plusieurs voies existent à ce jour. Il vous est notamment possible de saisir :

- La RRH de la délégation Occitanie-Ouest du CNRS, **Ingrid BONET**, qui en est aussi la correspondante égalité : egalite@dr14.cnrs.fr
- La **médecine de prévention**, **IRPS** (ingénieur régional prévention et sécurité) et assistantes sociales.
- Les membres du **CRHSCT**, peuvent également être sollicité·e·s sur des questions de VSS, touchant à la santé et à la sécurité des agent·e·s CNRS {rajouter mail}
- Les **organisations syndicales** et leurs représentant·e·s.
- La cellule médico-socio-professionnelle (**CMSP**) peut également venir de manière indirecte en appui aux victimes, bien qu'elle n'offre pas de service d'écoute et qu'elle ne se substitue pas aux procédures spécifiques de traitement des VSS.

Enfin, la **voie hiérarchique**, via le/la responsable d'équipe ou la direction d'unité et/ou le **réseau des correspondant.es égalité en unité**, placé à l'interface avec les agent·e·s, effectue un relai important sur le terrain : en cas de violences sexistes et sexuelles, ils-elles alertent et réorientent les victimes vers la correspondante égalité régionale ou vers d'autres acteurs et actrices d'accompagnement.

Au niveau national, un **référént signalement** peut orienter les victimes vers les services compétents pour un accompagnement et un soutien : signalement@cnrs.fr

De plus, le CNRS met à la disposition des personnels une plate-forme téléphonique d'aide aux victimes où témoins pour qu'ils puissent bénéficier d'un espace de parole anonyme et confidentiel extérieur au CNRS via un numéro vert. Les modalités de cette plateforme téléphonique seront affichées sur l'intranet Du CNRS.

Des institutions partenaires du CNRS disposent d'ores et déjà de plateformes d'écoute et de signalement, internes ou externalisées. Il est également possible d'y faire appel :

- L'**UT2J** s'est dotée d'une cellule d'écoute coordonnée par Marie-Agnès PALAISI, chargée de mission « égalité et lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel » : cellule.harcèlementsexuel@univ-tlse2.fr - 07.60.66.29.56 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h)
- L'**UT3** s'est dotée d'une cellule d'écoute coordonnée par Catherine ARMENGAUD, chargée de mission « égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations » : cellule-ecoute-violences@univ-tlse3.fr
- L'**INRAE**, de son côté, a fait le choix d'externaliser son dispositif d'écoute pour l'ensemble de ses centres de recherche. C'est un cabinet d'avocat·e·s spécialisé·e·s qui propose une écoute aux victimes, via la plateforme *AlloDiscrim*. Il suffit d'entrer le code employeur INRAE : 1911. allodiscrim@orange.fr

D'autres tutelles partenaires ne disposent pas, à ce jour, de plateforme d'écoute spécialisées dans l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles. Vous pouvez néanmoins contacter les chargées de mission égalité suivantes :

- INP, Maria DAVID : maria.david@enseeiht.fr ;
- INSA, Christine LAFFORGUE : christine.lafforgue@insa-toulouse.fr ;
- INSERM, Marianne DESMEDT : marianne.desmedt@inserm.fr ;
- UT1, Hélène CITERICI : helene.citerici@ut-capitole.fr

En périphérie des institutions du monde de la recherche, des structures spécialisées dans la prévention du harcèlement sexuel au travail existent et peuvent, également, conseiller ou accompagner des victimes de violences :

- Le **CLASCHES**, Collectif de Lutte Anti-Sexiste contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, dispose d'une antenne en activité à Toulouse et dans sa région : clasches.toulouse@gmx.fr
- L'**AVFT**, l'Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail accompagne les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans leur cadre professionnel depuis 1985.
- Le **Défenseur des Droits** s'est récemment illustré par des prises de positions (avis, enquêtes) au sujet du harcèlement sexuel au travail.
- En fonction des situations, différentes structures associatives présentes à Toulouse peuvent être des relais pertinents vers lesquels réorienter les agent·e·s : l'**APIAF** [violences conjugales], le **Planning Familial** [santé sexuelle] ou le **CIDFF** [informations juridiques].